

IEGC

SARL au capital de 33 000 euros

Siège social : 36 avenue Salvador Allendé - 60000 Beauvais

RCS Beauvais 508 065 034

PV Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2010

L'an 2010

Le 27 mai à 17 heures

Au siège social, à Beauvais

Les Associés de la SARL IEGC au capital de 18 000 euros, divisé en 1 800 parts sociales de 10 euros chacune se sont réunis en assemblée générale extraordinaire conformément aux prescriptions légales et statutaires sur convocation de la Gérance.

Sont présents :

Victor DEBIL-CAUX, propriétaire de mille deux cent cinquante parts sociales, ci : 1250 parts sociales

Jean CAUX, propriétaire de trois cent parts sociales, ci : 300 parts sociales

Dorothée JOURET, propriétaire de deux cent cinquante parts sociales, ci : 250 parts sociales

Total : 1800 parts

Tous les Associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

60 - 01
Greffier du Tribunal
de Commerce de Beauvais

301240

R.C.S. Beauvais

N°

N° de gestion

20083483

RESOLUTION 1

Les Associés décident d'augmenter le capital social de 15 000 euros, afin de le porter à la somme de 33 000 euros, par la création de 1 500 parts nouvelles de 10 euros chacune.

L'assemblée constate que les associés ont versé le montant de leur souscription respective, à savoir :

M. Victor DEBIL-CAUX en un virement du compte courant de 15 000 euros

Les parts nouvelles ont été réparties entre les associés conformément aux statuts tels qu'ils sont modifiés par la deuxième résolution; elles sont intégralement libérées.

Les parts nouvelles participeront à la distribution des bénéfices à compter du premier jour de l'exercice en cours.

Cette résolution est adoptée par la totalité des Associés.

RESOLUTION 2

Les Associés, en conséquence de cette augmentation de capital, décident de modifier l'article 7 des statuts qui sera ainsi rédigé :

Article 7 – Il a été fait un apport supplémentaire en numéraire de la somme de 15 000 euros à compter du 1er juin 2010. En conséquence, le capital social est fixé à la somme de 33 000 euros.

Il est divisé en 3 300 parts sociales, de 10 euros chacune.

Ce capital social est réparti de la façon suivante :

Victor DEBIL-CAUX, propriétaire de deux mille sept cent cinquante parts sociales, ci : 2 750 parts sociales

Jean CAUX, propriétaire de trois cent parts sociales, ci : 300 parts sociales

Dorothée JOURET, propriétaire de deux cent cinquante parts sociales, ci : 250 parts sociales

Soit au total 3 300 parts.

Cette résolution est adoptée par la totalité des Associés.

VDC JC

RESOLUTION 3

Modification de l'article 3 « Dénomination social »

Nouvel article :

« La dénomination sociale de la société est « IEGC »

En lieu et place de l'ancien article :

« La dénomination sociale de la société est « IEGC Innovation En Génie Climatique. »

Cette résolution est adoptée par la totalité des Associés.

RESOLUTION 4

Modification de l'article 4 « adresse du siège social »

Le siège social de la société est transféré au 36 avenue Salvador Allendé – 60000 Beauvais

Cette résolution est adoptée par la totalité des Associés.

RESOLUTION 5

L'assemblée des Associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales.

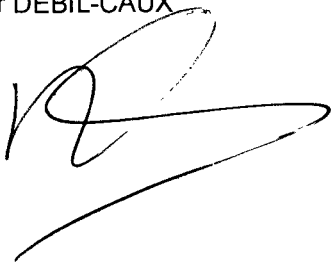
Cette résolution est adoptée par la totalité des Associés.

Fait à Beauvais, le 27 mai 2010

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Signature des Associés

Victor DEBIL-CAUX



Jean CAUX



Dorothée JOURET



Nicolas LEQUIEN
Agent des Impôts

